

## Compte rendu Cgt

### du comité technique du 19 novembre

Travail du dimanche,  
travail de nuit :  
Allons jusqu'au bout du débat !

#### FACILITER LE TRAVAIL LE DIMANCHE



C'est ce lundi 2 décembre que Jean-Paul Bailly, l'ancien président de La Poste doit remettre au gouvernement le rapport de sa mission destinée à «clarifier le cadre juridique» du travail le dimanche, «examiner les faiblesses du dispositif actuel, éclairer les enjeux de l'ouverture de certains commerces le dimanche et faire des propositions au gouvernement».

Pour sa part, la CGT a décidé de mener le débat avec les salariés sur tous les enjeux du travail du dimanche et l'extension des nocturnes. Elle réaffirme sa position sur ce sujet et entend poursuivre et intensifier la bataille des salaires, véritable réponse contre la généralisation du travail du dimanche et du travail de nuit. Les débats sur le Travail dominical et le travail de nuit ont été ravivés par plusieurs décisions de justice (SEPHORA, LEROY MERLIN,...) faisant interdiction à de grandes enseignes de déroger aux règles applicables. La CGT soutient que ces deux formes de travail doivent rester l'exception, tout en rappelant que c'est bien le pouvoir d'achat qui reste l'élément central de l'adhésion de certains salariés, notamment les plus jeunes à ces dérèglementations. Parallèlement, les défenseurs de la libéralisation des ouvertures dominicales ou du travail de nuit ne posent comme arguments que la création d'emplois et le gain économique pour notre pays sans d'ailleurs pouvoir en faire la démonstration. Le débat ne peut se limiter à ces seuls prismes, il s'agit bien d'un choix de société dont les répercussions pourraient être bien plus nombreuses et importantes que celles qui traversent les débats actuels.

Les procès verbaux des comités techniques de juillet et septembre sont reportés, car l'envoi aux organisations syndicales a été trop tardif. Au prochain CT de décembre, nous verrons ces deux PV plus celui d'octobre.

#### 1. Fusion de deux fondations universitaires.

La direction présente le projet de création de la fondation AMU : Fondation universitaire, pour financer des chaires, des appels à projets, ... Les personnes publiques ne peuvent participer que jusqu'à 50 % maximum des fonds initiaux de la fondation. Les fondations actuelles fonctionnent encore sur leur carnet d'adresse universitaire. Mais il faut pouvoir faire appel à la générosité du privé, et pour cela, la fondation se munit d'un Directeur Général, avec un fonctionnement qui fera appel aux dons. Le président précise que nous votons sur le principe, pas sur les statuts. Selon lui, nous pouvons être contre le principe de fondation, mais là n'est pas l'objet.

La CGT affirme qu'en étant contre le principe de fondation, elle ne peut pas être pour une fusion de fondations.

La CFDT demande quels statuts de quelle fondation seront conservés.

Le président dit qu'il faut encore travailler sur les statuts, mais cette fondation est une fondation de l'Université, pas privée. Par exemple, pour les comptes financiers, l'inspecteur aux comptes intègre ceux de la fondation.

Vote :  
4 contre (2 CGT, 2 FSU)  
1 abstention (CFDT)  
5 pour (3 UNSA, 1 FO, 1 Auto.)

#### 2. Politique indemnitaire des personnels

Proposition d'une augmentation de 7 % des primes pour les personnels, le document relatif à cette augmentation n'a été fourni aux représentants syndicaux que la veille au soir, tard, du Comité Technique.

Dans ce cadre là, la CGT a demandé un report d'avis sur ce point, le temps que les documents présentés puissent être analysés correctement. **Surtout qu'il est question ici d'instaurer une prime d'intéressement, à haute teneur en individualisation des salaires et primes personnalisées.**

Donc au prochain CT, nous devons voter sur deux principes :

1. le principe d'augmentation générale de 7 % des primes
2. Pour que ne soient pas concernés que les IGR (seuls qui sont loin du plafond) et les contractuels par cette augmentation, il faut OBLIGATOIREMENT passer par les primes d'intéressement. Avec bien sûr du coup la possibilité de se servir de ces primes comme d'une récompense au cas par cas, au bon vouloir des demandes argumentées des directeurs de services, labo, ufr, etc. Assorti d'une obligation de présentation d'un rapport (le premier serait en décembre 2014) de distribution de ces primes, sans nom, mais avec les fonctions, grades, missions, ou autre précision que la direction jugera nécessaire et utile (ou aucune de celles là en cas de trop grand rapprochement possible entre les données fournies et les personnes concernées.

Commentaire CGT :

Cette prime viendrait en récompense individuelle pour services rendus. Pour la CGT il n'est pas question de mettre le doigt dans l'engrenage et de ne plus rien maîtriser. Ce projet n'est pas de bonne augure, tant il introduit encore un transfert de la rémunération au mérite, au détriment du salaire de base, socle d'équité. Tant il creuse les inégalités de rémunération. Il n'est pour nous pas acceptable de rentrer dans une logique pratiquée dans le privé, qui lui n'est pas soumis aux mêmes missions, logiques et contraintes.

Les miettes promises à un nombre restreint, n'est en rien incitatif, ce sont l'augmentation du point d'indice et les revalorisations des déroulements de carrières qui sont la réponse aux pouvoir d'achat des agents de la fonction publique.

L'efficacité du service public, c'est d'abord une meilleure satisfaction des besoins sociaux. La CGT a la conviction que le service de l'intérêt général ne peut pas être réduit aux missions les plus aisément mesurables et quantifiables. C'est cette logique de rentabilité et de concurrence qui a présidé à la mise en place de la RGPP dans l'Etat, de la loi HPST dans le secteur de la Santé, de la réforme

des collectivités territoriales et de leur financement. La prime d'intéressement veut faire de cette logique de rentabilité un principe de management pour chaque collectif de travail et pour chaque agent. La CGT s'y oppose.

Rien n'est à sauver d'une telle prime, ni dans son principe, ni dans son financement, ni dans les indicateurs choisis pour l'attribuer. Ce dispositif est bien plutôt une prime d'intéressement à la destruction du service public !

#### 3. Plan de formation Hygiène et Sécurité

Vote : Unanimité

#### 4. Plan de formation des bibliothèques

Vote : Unanimité

#### 5. Questions diverses CGT

##### SCASC:

Quelle organisation prévoyez-vous pour enfin faire fonctionner correctement le SCASC sur tous les campus ?

Pour rappel, la directrice adjointe affectée sur le campus Centre a changé de service, l'assistante sociale du même campus est en arrêt maladie et l'assistante sociale contractuelle du campus d'Aix voit son contrat se terminer en décembre 2013. D'après les retours, cette situation découle d'un malaise au sein de cette composante, et aujourd'hui, ce sont tous les personnels, de la composante et de l'université, qui en pâtissent.

Réponse : Ce service est sujet à des problèmes de personnes, mais la direction est consciente des implications et s'en occupe activement.

##### Sauvadet:

Dans le bilan Sauvadet que vous nous avez fourni, nous aurions aimé avoir plus de détails au niveau de l'ancienneté. Dans tous les tableaux où les deux catégories d'ancienneté sont «moins de 10 ans» et «plus de 10 ans», pourriez-vous affiner en «de 4 à 6 ans», «de 6 à 8 ans», de «8 à 10 ans» et «plus de 10 ans» ?

Réponse : Un bilan détaillé sera fourni au groupe de travail Sauvadet lors de la prochaine réunion.



# L'austérité étrangle les universités et les organismes de recherche. Desserrons l'étau !

Le désengagement de l'État se traduit par de nombreux gels et suppressions de postes dans les universités et les organismes. Toutes les catégories de personnels sont concernées, enseignants-chercheurs, chercheurs, bibliothécaires, ingénieurs, techniciens, administratifs. De nombreux contrats de CDD ne sont pas renouvelés, malgré les besoins. Le gouvernement sacrifie l'avenir des jeunes qui ne pourront plus postuler aux postes supprimés ou gelés. Les témoignages sur les difficultés budgétaires qui remontent de toutes les universités mettent notamment en question le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies et les Partenariats Public/Privé. Certains établissements n'échappent qu'in extremis à une situation de cessation de paiement. Partout, au motif de sauver les formations, les seuils d'encadrement des étudiants sont relevés, on fait pression sur les collègues pour effectuer gratuitement des heures complémentaires ou transformer les heures de cours en heures de TD, on recherche les économies d'échelle dans tous les secteurs. Les étudiants en sont les premières victimes.

Dans les organismes, avec un budget recherche pour 2014 annoncé encore une fois en baisse, on ne renouvelle au mieux qu'une partie des départs. Certains comme l'IRSTEA annoncent une année 2014 sans aucun recrutement, l'IRD prévoit seulement 8 postes au concours chercheurs et aucun en ITA, et le CEA un plan de réduction du nombre de personnels. Tous évoquent des années 2015 et 2016 catastrophiques.

Dans ce contexte de pénurie, les cas de souffrance au travail se multiplient. La mise en place de la loi Fioraso et des communautés d'universités et d'établissements, souvent accompagnée de fusions d'universités, menées au pas de charge, conduiront à des réorganisations et des regroupements de services qui risquent d'aggraver encore les conditions de travail et réduire l'emploi. C'est dans ce contexte aussi que se préparent des modifications statutaires qui maintiennent la possibilité de modulation des services pour les enseignants-chercheurs. Dans ces conditions, le Service public d'Enseignement supérieur et de Recherche n'a plus les moyens d'assurer la qualité de ses missions, au service du plus grand nombre.

En outre, avec le gel du point d'indice depuis

3 ans et le nombre de promotions en baisse, le pouvoir d'achat des personnels titulaires et précaires régresse et nombre d'entre eux, notamment les catégories C et B, sont en voie de paupérisation. La précarité n'est nullement résorbée et peut atteindre 30 à 40 % de l'effectif de certains laboratoires et services.

Il est urgent que la gestion des personnels et de la masse salariale de l'enseignement supérieur revienne au niveau ministériel et que de véritables augmentations des budgets récurrents soient consenties. Cela implique notamment de revenir en profondeur sur la logique du Crédit d'Impôt Recherche, véritable niche fiscale, qui sert aujourd'hui surtout à financer des intérêts privés par des stratégies de contournement fiscal, avant que de servir l'intérêt général. Une telle mesure permettrait de dégager des recettes budgétaires à même de financer le service public et son développement.

Il est temps de réagir !

Les organisations soussignées s'adressent solennellement au gouvernement pour qu'il donne immédiatement aux établissements les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Les organisations soussignées s'opposent aux mesures d'austérité mises en œuvre dans les établissements et appellent les personnels des universités et des organismes de recherche à intervenir collectivement pour s'opposer à toutes les mesures d'austérité budgétaire qui seront présentées dans les conseils d'administration qui vont se tenir ces prochains jours. Assemblées Générales, rassemblements, pétitions, motions, refus de vote ou vote contre les budgets, journées « fac morte ou université en lutte », information à la presse et au public ... Les formes d'action sont multiples et doivent être décidées localement.

Au-delà des initiatives locales indispensables, les organisations appellent à une journée nationale d'action et de grève dans les établissements, laboratoires, formations et services :

- contre l'austérité : pas de suppression d'emplois et arrêt des gels de postes, pour un abondement de la masse salariale permettant de couvrir toutes les dépenses de personnel et des crédits récurrents permettant le fonctionnement des universités et des organismes de

recherche,

- retour à une gestion nationale et ministérielle des personnels et de la masse salariale des établissements d'enseignement supérieur,
- pour l'amélioration du pouvoir d'achat de tous et le développement de l'emploi. Il faut notamment la création d'un nombre de postes suffisants pour qu'une réelle possibilité d'intégration soit offerte aux personnels précaires,
- pour revenir sur les réformes de l'ESR mises en œuvre depuis 2005 ( loi Pacte pour la Recherche, loi sur les Libertés et les Responsabilités des Universités, loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche... ) ,

Le jeudi 12 décembre 2013 :  
Manifestation à Paris en direction du MESR et en régions en direction des préfetures ou des rectorats et des délégations d'organismes

CGT (SNTRS, INRA, FERC-Sup) FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP) UNSA (SNPTES, SUP-recherche) Solidaires (SUD-Recherche-EPST, SUD-Education) FO (SNPREES)

Communiqué intersyndical de l'ESR

En complément à la déclaration intersyndicale, appelant à une action, la FERC Sup CGT lors d'un communiqué accentue cette rentrée catastrophique, par des revendications complémentaires.

La FERC Sup CGT se prononce :

- pour l'abrogation de la loi LRU et de la loi FIORASO - qui n'en est que la continuité,
- pour le maintien du statut des enseignants-chercheurs sans évaluation quadriennale ni modulation de service,
- pour le maintien du cadre national des diplômes,
- pour la suppression des programmes de « Partenariat Public/Privé » (PPP), véritables outils d'endettement forcé et de détournement des fonds publics au profit du privé,
- contre la réduction et la territorialisation de l'offre de formation,
- contre la politique élitiste des initiatives dites d'« excellence ».

## Mise au point de la CGT sur la politique Indemnitaire proposée par la direction

Au dernier Comité Technique, la direction a voulu mettre en place une politique indemnitaire basée sur une prime d'intéressement, mais a repoussé le vote sur cette proposition suite aux interventions de la CGT, et d'autres syndicats. En effet, aucun document préparatoire n'avait été fourni aux organisations syndicales, avant ce comité. La forte opposition de certains syndicats a réussi à faire échouer la tentative de passage en force du vote de cette proposition.

Cette politique de prime est préconisée par l'UNSA, et a l'appui de la direction. Elle entérine de fait la politique d'austérité, sans la compenser véritablement (tout au plus 14 € mensuel pour un catégorie C titulaire). De plus, elle accroît les inégalités de traitement entre les personnels de l'université et avec ceux des autres universités. Le but est d'affaiblir la constitution d'un mouvement d'ensemble revendiquant une vraie politique d'amélioration du pouvoir d'achat pour tous.

C'est comme cela que nous interprétons l'intervention de certains militants de l'UNSA auprès des agents de l'université pour critiquer et déformer la position de la CGT.

Nous ne nous laisserons pas intimider par l'UNSA et la direction de l'université.

**Nous réaffirmons nos positions :**

- Pour l'amélioration du pouvoir d'achat de tous et le développement de l'emploi public.
- Réévaluation du salaire par l'augmentation du point d'indice.
- Refonte des grilles indiciaires

## COMPTE RENDU SUCCINCT du CA de NOVEMBRE 2013

### Actualités

**Présentation de la nouvelle organisation :**  
*Quelques chiffres :*

435 agents concernés par Origamu, 413 fiches de positionnement reçues et 97 agents non concernés par Origamu.

Nombre de vœux total effectués 1199 pour 493 postes à pourvoir (7 agents n'ont pas émis de vœux).

Une rencontre tous les 15 jours est programmée dans le groupe G1 et G2 avec la CPE.

Environ 80 % des agents se sont positionnés sur leur emploi. Le temps d'échange prévu de 45 mn a souvent été à + de 1h 30.

**Intervention CGT :** ces chiffres démontrent que les agents sont très attachés à leur métier, leur mission, leur fonction, même si les fiches de poste ne correspondent pas à leur première attente.

Si les discussions avec le jury durent parfois 1h 30, c'est que les personnes ont des inquiétudes quant aux postes proposés, voire que le besoin d'être reconnu dans leur mission n'a jamais fait l'objet de réelles discussions.

Un constat, il y a un déficit sur Aix de postes, une des options consiste à créer de nouvelles fiches de poste. !

Nous rappelons au CA, qu'actuellement la Coordination réuni à Montpellier a lancé un appel à la mobilisation contre le manque de moyens donnés aux universités ainsi que les politiques d'austérité pratiquées par les universités. Il serait temps que ce conseil prenne les mesures suffisantes (motions du CA, courrier au Ministre...) de manière à

refuser ces politiques.

Le Pdt ne juge pas nécessaire ce type d'action, il préfère s'en référer à la CPU qui a écrit à la ministre pour faire valoir ces difficultés. Il ne s'agit pas d'avoir des motions de défoulement. Avec la FSU nous lui rappelons que la CPU ne représente pas la communauté universitaire. Et qu'il est nécessaire, urgent de la part des conseils de rajouter de la pression sur le Ministère.

### Fusion des Fondations

Nous organisation CG T déclarons les raisons de notre désaccord.

Les fondations universitaires constituent un mode de financement complémentaire, permettant aux universités de recourir au mécénat d'entreprise. De fait, on crée une inégalité entre des projets et des thèmes de recherche. C'est cette forme de mise en œuvre qui est dommageable pour une recherche de service publique.

Les universités se trouvent donc en concurrence les unes avec les autres pour attirer à elles les fonds privés. La différence se faisant sur les projets.

Nous rappelons que dans l'université de la Méditerranée, en décembre 2011, a même été votée la dissolution de la fondation Méditerranée Traumatisme. Ces arguments et réflexions contribuent à faire que la Ferc Sup CGT se refuse à la création de toute forme de fondations. Par conséquent les statuts ne pourront être approuvés par notre OS.

Quand bien même, des questions sont à poser concernant ces statuts, notamment :

- article 4 – les Pouvoirs exorbitants de nomination du Président de l'Université ne laisse pas présager d'une garantie de démocratie.
- le décret n°2008-326 du 7 avril 2013 a été modifié par le décret n°2013-756 du 19 août 2013 il est bon de le rajouter.
- article 6 – Présence du directeur général. Sur quelle base juridique? Article L719-12 du Code de l'éducation dernière alinéa qui prévoit des règles particulières de fonctionnement?

Réponse de M Bony : Oui c'est le cas.

Alors pour nous cela ne peut pas convenir car on crée un emploi qui n'est pas nécessaire pour cette fondation.

- article 14 – Commissaire aux comptes. Il n'apparaît pas auparavant : qui le nomme, sur quels critères ? Réponse : ce sera le choix du conseil.

### Statuts de l'ESPE

Critiques faites qu'il y a plus de personnes extérieures nommées que d'élus, que pour les représentants étudiants ils sont au nombre de 4 alors que 6 pouvait très bien figurés. Précipitation du vote, la veille à l'ESPE et ce jour au CA.

Nous intervenons pour rappeler que nous nous sommes opposé à la création des ESPE les défauts majeurs du dispositif précédent demeurent. Il en découle que nous ne voterons pas ces statuts qui ne font qu'entériner l'existence de l'ESPE.

Vote : Contre : 1 (CGT)  
Abstention : 3 (FSU)



Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Mail : .....

Lieu de travail (site/composante/dpt/labo...): .....

Corps : .....

Grade : .....

Echelon : .....

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB à la Ferc Sup CGT de l'Université d'Aix-Marseille :



Ferc Sup CGT Université d'Aix-Marseille  
Faculté de Saint Charles  
3 place Victor Hugo  
13331 Marseille cedex 3  
Tel : 04.13.55.11.66